



VOUS ETES
TIGNES OPEN
AMBASSADEUR



BIENVENUE

AU PROGRAMME DE CETTE REUNION : LE POINT SUR CE QUI CHANGE CETTE ANNEE

- . Devenir Tignes Ambassadeur en 3 étapes
- . Le classement des appartements
- . Vos avantages et ceux de vos locataires

ALLER ENSEMBLE

VERS L'EXCELLENCE

1

VOUS ADHEREZ

2

NOUS CLASSONS

3

**VOUS & VOS LOCATAIRES
BENEFICIENT D'AVANTAGES
A CHAQUE SAISON**



L'ADHESION

COMMENT CA MARCHE ?

1 POURQUOI ET COMMENT ADHERER ?

LES BENEFICES DE L'ADHESION

- ▶ Accéder au **partenariat propriétaire** et donc à **ses avantages**.
- ▶ **Recevoir les chiffres de fréquentation G2A**
- ▶ Devenir « **Tignes Open Ambassadeur** »
- ▶ Avoir une **réduction** sur le tarif du **classement** et de son **renouvellement**
- ▶ Avoir une **réduction sur les services de l'OT** (scan, bagagerie, photocopie, douche)

LE CLASSEMENT

COMMENT CA MARCHE ?

2

**QUEL INTERET DE CLASSER SON
LOGEMENT ?**

POURQUOI CLASSER SON LOGEMENT ?

Depuis novembre 2015, le classement en Label (oreillers) a été remplacé par le classement en Meublé de Tourisme (étoiles).

Il permet de bénéficier de nombreux avantages :

- ▶ **Avantages fiscaux** : abattement de 71% pendant 5 ans
- ▶ **Obtention de la dénomination officielle « meublé de tourisme »**
- ▶ **Plus grande efficacité de la promotion**
- ▶ Un nouveau moyen de paiement possible : **les chèques vacances**

LES BENEFICES

COMMENT CA MARCHE ?

3

**BENEFICIEZ DE NOUVEAUX
AVANTAGES**

3 STATUTS

9 PROFILS

3 statuts d'ambassadeur déterminés par la **fréquence d'occupation personnelle du propriétaire** :

Bronze

Silver

Gold

Chaque statut **décliné** en fonction de la **fréquence de location**



A CHACUN
SON PROFIL

QUEL  **ETES-VOUS ?**

VOTRE PROFIL EN 2 QUESTIONS
en cliquant ici ➤



COMMENT JUSTIFIER L'OCCUPATION ?

OCCUPATION PROPRIETAIRE

Uniquement sur **présentation** du propriétaire ou de ses occupants **au bureau** (la semaine) ou à l'accueil de la **Maison de Tignes le Lac** (le week-end)

NB : Disparition des anciens modes de justification (télérelève électrique, présentation de factures de commerçants...)

LOCATION

A/ Le bien est en agence immobilière : les locations sont déclarées par l'agence

B/ Le propriétaire loue son bien en direct : taxe de séjour déclarée à la mairie

*Partenariat basé sur l'occupation touristique et la location touristique : **pas plus de 4 semaines consécutives par la même personne.***

Occupation par un saisonnier ou par un locataire à l'année ne donne pas accès aux avantages.

